



Divorce faute - prestation compensatoire

Par **ADAM**, le **18/02/2011** à **17:20**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce. Mon épouse a une liaison extra-conjugale avant l'ONC, prouvé par enquête de détective. J'ai par ailleurs été victime de multiples malversations :

- Menace de mort
- Pression par épouse sur témoins
- violences verbales et psychologique (suivi par psu depuis 1.5 an)
- non présentation d'enfants (après 2 plaintes) => médiation pénale décidé par le Procureur.
- Refus de médiation familiale
- Enquête sociale totalement hostile a l'épouse.
- Celle-ci a demandé le divorce pour aller av son amant
- Production de faux certificats médicaux pour me soustraire les enfants devant le JAF en refere.
- Déclarations mensongères a la Police équipées de béquilles et d'attelles pour faire croire qu'elle est battue.
- Instrumentalisation des enfants contacté par l'enquête sociale.
- Dénigrement du père devants les enfants.

Elle a tout fait pour me pourrir la vie, jeter mes vêtements sur la voie publique, cracher au visage devant témoins, m'a interdit l'accès a mon domicile, détourner mes courriers.. et

Dans ce cas très particuliers, pensez vous que cette femme sera condamnée pour faute et

torts exclusifs ? et peut-elle encore prétendre à une prestation compensatoire malgré tout cela ?

alors que l'article 270, prévoit le refus lorsque l'équité le demande.

Je demande également la résidence car les enfants ont subi des pressions psychologiques importantes et cette personne est très instable et ne présente guère les garanties nécessaires pour une éducation dans un cadre de moralité pour les enfants.

Que dois-je invoquer pour éviter que cette personne parfaitement malveillante puisse spolier un honnête père de 3 enfants.

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **18/02/2011 à 18:04**

[citation]alors que l'article 270, prévoit le refus lorsque l'équité le demande. [/citation]
C'est le contraire, la PC pour celui qui a les torts exclusifs est possible si l'équité l'exige. Et ça n'a rien à voir avec les enfants. Vous mélangez le divorce avec l'avenir des enfants, c'est préjudiciable (ça fait celui qui veut se venger d'être cocu en se servant des enfants)

Pour le reste

1) voyez ça avec votre avocat

2) ne faites mention que des choses que vous pouvez prouver

Par **ADAM**, le **21/02/2011 à 14:43**

Merci Mimi493 pour la réponse.

je crois mon premier message n'est pas clair !

C'est elle qui m'a soustrait les enfants durant env 1 an, bien au contraire les enfants sont traumatisés par cette prise en otages.

Et tout ce qui est avancé est bien prouvé.

pour diverses pièces.

La question est est-ce que malgré toutes ces actions malveillantes et contraires au code civil et pénal, elle peut quand même prétendre à une PC.

Et éventuellement dans ce cas de figure, comment faire pour éviter cette charge qui est à mes yeux une double peine.

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **15:32**

[citation]Et éventuellement dans ce cas de figure, comment faire pour éviter cette charge qui est a mes yeux une double peine. [/citation]

Un avocat qui plaidera bien mais même dans ce cas, ce n'est pas une garantie.

Par **ADAM**, le **21/02/2011** à **17:33**

Merci encore, je cherche tous les éléments qui pourront m'aider a résoudre cette question.

En effet la plaidoirie sera très importante.